

Reprise aujourd'hui du dialogue social

La réforme du système des retraites et de la Caisse de compensation au centre des discussions

Le chef du gouvernement présiderait aujourd'hui une réunion avec cinq centrales syndicales et le patronat. Objectif : discuter de la méthodologie du dialogue social et de la planification des concertations pour ce round.



REPÈRES

- Une réunion entre le chef du gouvernement, le patronat et les centrales syndicales est prévue aujourd'hui.
- Objectif : se mettre d'accord sur la méthodologie du dialogue et la planification des concertations.
- Au menu : les réformes du système des retraites et de la Caisse de compensation.

Te dialogue social est de

Le dialogue social est de nouveau à l'ordre du jour. Le chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane, présiderait aujourd'hui une réunion à laquelle prendront part les cinq centrales syndicales les plus représentatives, en plus de la CGEM.



Gouvernement, syndicats et patronat doivent se mettre d'accord sur la méthodologie du dialogue social.

Au menu de cette réunion figurent la méthodologie devant poser les jalons du dialogue social au titre de cette rentrée, ainsi que la planification des concertations, notamment celles qui porteront sur les grands chantiers. Contacté, Miloudi Moukharik, SG de l'Union marocaine du travail, a précisé qu'il serait question de se concerter sur les réformes concernant la Caisse de compensation, la mutualité ainsi

que le système des retraites. S'agissant de ce dernier point, Miloudi Moukharik et Abdelhamid Fatihi de la Fédération démocratique du travail partagent le même avis : la réforme s'avère cruciale. D'ailleurs, les deux centrales placent ladite réforme parmi leurs priorités. Abdelhamid Fatihi réclame ainsi la tenue de la commission nationale chargée du dossier des retraites.

«Aujourd'hui, nous avons tous les avis nécessaires, à savoir ceux de la commission technique et des bureaux internationaux. Ainsi, il faut se pencher sur ces résultats pour les analyser, débattre des propositions et prévoir les scénarii possibles de cette réforme». De son côté, Miloudi Moukharik estime plus utile d'examiner les causes ayant conduit à l'asphyxie de ces caisses. Ainsi, il espère que cette réforme permettra de comprendre et de traiter les causes. Car pour lui, «trouver des solutions provisoires ne servirait à rien». Il ne faut pas, encore une fois, refaire les mêmes erreurs qu'en 2004, pour reprendre son idée. En tout cas, le SG de l'UMT prône une réforme qui se ferait au profit du salarié et non à ses dépens.

Dans le même ordre d'idées, il convient de rappeler qu'Abdelilah Benkirane sera interpellé par les conseillers de la deuxième Chambre

sur le dossier des retraites, et ce, dans le cadre de la séance mensuelle consacrée aux questions relatives aux politiques publiques. Outre la méthodologie et la planification des concertations, la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du dialogue social du 26 avril 2011, les libertés syndicales et le droit de grève seront également au menu de la réunion de ce vendredi.

Dans cette optique, Abdelhamid Fatihi voit dans l'adoption de la loi organique sur la grève une nécessité, surtout à la lumière de la décision du gouvernement de ponctionner une partie des salaires des grévistes. Aux yeux de la FDT, cette mesure a été prise en l'absence d'un cadre juridique puisque la loi sur les grèves n'a toujours pas vu le jour. Idem pour la loi sur les syndicats qui est toujours en gestation. Pour M. Fatihi, «ces deux textes juridiques demeurent importants». Le

dialogue sectoriel n'est pas en reste, dans la mesure où il contribuera à la consécration de l'application de la législation du travail ainsi que du respect des libertés syndicales, qui, d'après M. Fatihi, sont de plus en plus bafouées. Même son de cloche du côté de l'UMT. Son SG a été on ne peut plus clair : «nous assistons à une recrudescence des actes portant atteintes aux libertés syndicales, alors que ces dernières sont un droit constitutionnel». Aussi, l'UMT reste-t-elle attachée à sa doléance traditionnelle, en l'occurrence l'abrogation de l'article 288 du Code pénal et la mise en place des mécanismes de protection des salariés. Pour les syndicalistes de l'UMT, il s'agit d'un article en totale contradiction avec les dispositions de la nouvelle Constitution. L'UMT réclame également l'inscription de la question portant sur le salaire dans l'ordre du jour de la réunion, car pour son SG, «il s'agit d'un point important. Nous ne pouvons pas imaginer un dialogue sans aborder ce point, surtout qu'il n'y a pas eu d'amélioration au cours de l'année précédente concernant ce point».

Soumaya Bencherki

DIALOGUE SOCIAL : BILAN MITIGÉ

Les centrales syndicales pointent du doigt le bilan du gouvernement de Benkirane. Pour elles, il s'agit d'une année blanche en matière de dialogue social. Miloudi Moukharik parlait d'une année sans résultats en la matière. Pour lui, «il n'y a pas eu d'évolution, la situation est restée la même qu'il y a un an». Face à

ces critiques, le gouvernement défend son bilan. Pour lui, il ne s'agit pas d'une année blanche. Et l'Exécutif s'est penché sur la préparation et l'adoption de plusieurs textes qui visent la concrétisation des engagements pris dans le cadre du dialogue de 26 avril 2011, conclu sous le gouvernement El Fassi.